



CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

SEPTEMBRE 2023 | ADYTON CONSEIL



LE MOT DU CEO



**Antoine GRILLAULT LAROCHE
CEO d'Adyton Conseil**

Janvier 2023

Le cabinet Adyton Conseil, acteur majeur dans le domaine de l'intermédiation de consultants IT freelance aux compétences rares, s'engage résolument à intégrer les principes fondamentaux des droits de l'homme, les normes éthiques du Pacte mondial des Nations unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans l'ensemble de ses activités.

Il est impératif pour notre cabinet, Adyton Conseil, que nos fournisseurs adhèrent pleinement à notre vision de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ainsi, ce code ne doit pas être considéré comme un ensemble de directives, mais plutôt comme une affirmation concrète de notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques.

Le présent code de conduite des fournisseurs vise donc à formaliser nos engagements en matière de respect des droits de l'homme, de promotion d'une éthique commerciale responsable, et de gestion durable de la chaîne d'approvisionnement.

Nous appelons nos partenaires, collaborateurs et fournisseurs à partager cette vision et à contribuer activement à la réalisation de ces engagements, afin de bâtir ensemble un monde professionnel plus durable et éthique.

Antoine Grillault Laroche



Code de conduite fournisseurs



SOCIAL & DROITS DE L'HOMME

1. NON-DISCRIMINATION

Le fournisseur s'engage à ne pas tolérer la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la condition sociale, l'âge, le handicap, ou tout autre critère protégé par la loi.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le fournisseur s'engage à respecter les normes de santé et de sécurité en vigueur lors de ses interventions, assurant ainsi la protection de sa propre santé et de celle de ses collaborateurs éventuels.

3. TRAVAIL FORCÉ

Le fournisseur assure que ni lui-même ni aucun membre de son équipe ne participera à des pratiques de travail forcé, notamment le travail des enfants, l'esclavage moderne, ou toute autre forme de travail involontaire.

4. HARCÈLEMENT

Le fournisseur s'engage à prévenir et à éliminer le harcèlement sous toutes ses formes, y compris le harcèlement sexuel, moral, discriminatoire, ou tout comportement offensant. Le fournisseur respectera les lois locales et adoptera des pratiques professionnelles éthiques, promouvant le respect, la diversité et l'inclusion.

Code de conduite fournisseurs



5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le fournisseur s'engage à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement dans la réalisation de ses missions, tout en réduisant le plus possible son empreinte carbone.

7. POLITIQUE ZÉRO PAPIER

Le fournisseur adhère à une politique Zéro Papier, visant à éliminer progressivement l'utilisation du papier dans ses opérations professionnelles. Il privilégiera l'utilisation de documents électroniques, de signatures numériques, et d'autres solutions technologiques pour réduire la consommation de papier.

6. RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le fournisseur s'engage fermement à minimiser son impact environnemental en mettant en œuvre des mesures de réduction des déchets. Cela inclut la réduction à la source, le recyclage approprié, et la promotion d'une utilisation responsable des ressources.

Code de conduite fournisseurs

ETHIQUE DES AFFAIRES

8. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Le fournisseur s'engage à fournir des informations transparentes sur ses activités professionnelles, en particulier en ce qui concerne la protection des données, et à respecter les obligations de confidentialité.

10. AMÉLIORATION CONTINUE

Le fournisseur s'engage à évaluer régulièrement sa performance éthique, à identifier les opportunités d'amélioration, et à collaborer avec ses clients et partenaires pour promouvoir une prestation informatique éthique, socialement responsable et conforme aux normes de protection des données.

9. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le fournisseur considère la lutte contre la corruption comme une pierre angulaire de ses activités professionnelles. Il s'engage à maintenir des normes éthiques élevées, refusant toute forme de corruption sous toutes ses manifestations. Cela inclut le rejet des pots-de-vin, des dessous-de-table, et de tout comportement malhonnête dans ses relations professionnelles. Le fournisseur s'engage à respecter les lois anti-corruption locales et internationales, ainsi qu'à promouvoir des pratiques transparentes et intègres. Cette démarche vise à établir une culture d'intégrité, à renforcer la confiance de ses clients et partenaires, et à contribuer au développement d'un environnement professionnel où la transparence et l'éthique sont les piliers de toute interaction commerciale.

Code de conduite fournisseurs



PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le fournisseur reconnaît l'importance cruciale du respect de la confidentialité et de la protection des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En tant que partenaire commercial d'Adyton Conseil, le fournisseur s'engage à traiter toutes les données personnelles fournies ou accessibles dans le cadre de la collaboration avec le plus grand soin et dans le strict respect des principes et des obligations énoncés par le RGPD.

Le fournisseur s'engage à mettre en œuvre des mesures appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles, y compris la prévention de l'accès non autorisé, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée de ces données. Le fournisseur informera immédiatement Adyton Conseil de toute violation de données personnelle dont il a connaissance et collaborera étroitement pour remédier à la situation.

Pour effectuer un signalement, veuillez écrire à l'adresse suivante :

freespeaking@adytonconseil.com

Enfin, le fournisseur s'engage à ne traiter les données personnelles que dans le cadre strictement nécessaire à l'exécution de ses obligations contractuelles. Il s'abstiendra de tout traitement ultérieur incompatible avec ces finalités, et veillera à ne pas conserver les données personnelles au-delà de la durée nécessaire à la réalisation de ces finalités.

Code de conduite fournisseurs

SIGNALEMENT DES SITUATIONS CONTRAIRES AU CODE DE CONDUITE

Dans le cadre de notre collaboration, nous tenons à souligner l'importance que revêt le respect de notre code de conduite des fournisseurs. Nous croyons fermement en la responsabilité partagée de promouvoir des pratiques éthiques, conformes aux normes internationales et aux principes énoncés dans notre politique RSE.

Si vous êtes témoin d'une situation, dans le cadre de notre contrat, qui semble enfreindre l'un des points énoncés dans notre code de conduite, nous vous encourageons vivement à signaler immédiatement cette situation à notre équipe dédiée.

Pour cela, nous avons mis en place un canal de signalement confidentiel dédié à la libre expression des préoccupations liées à notre code de conduite. Vous pouvez soumettre vos signalements par courrier électronique à l'adresse suivante : freespeaking@adytonconseil.com.

Ce canal de communication a été établi dans le but de garantir la confidentialité de votre démarche et de vous offrir un espace sûr pour partager toute préoccupation que vous pourriez avoir. Nous prenons au sérieux chaque signalement et nous nous engageons à traiter ces informations avec la plus grande rigueur et impartialité.